

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté la résolution suivante lors de sa séance ordinaire du 11 juin 2018 :

ADOPTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, D'UNE RÉOLUTION VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE CINQ LOGEMENTS ET DE TROIS ÉTAGES AU 2056, RUE SAINT-ANTOINE OUEST (SECTEUR PETITE-BOURGOGNE)

Cette résolution est en vigueur et est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 14 juin 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate